COMMUNE DE
VAL DE BAGNES

Autorités communales

AVIS
CONSEIL GENERAL

Séance du 18 novembre 2026

Réuni en séance le 18 novembre 2026, en présence de 46 membres, le Conseil général a pris les décisions suivantes :

1. Il approuve, par 43 voix pour et 2 récusations, la demande de cautionnement solidaire de la Maison de la Providence de CHF 38 millions,
2. Il approuve, par 43 voix pour et 2 contre, la demande de crédit d'engagement pour la Dranse de Contô d'un montant de CHF 6'000'000.--,
3. Il accepte, par 20 voix pour, 17 contre et 8 abstentions, le postulat "Installation d'abribus dans tous les villages de notre commune de Val de Bagnes, ainsi que de bancs le long de parcours de balades et de WC publics",
4. Il accepte, à l'unanimité, le postulat "Initier le processus relatif à la concession de Mauvoisin 2042".

Les documents concernant ces décisions sont à disposition au secrétariat général pour consultation.

En vertu de l'art. 70 de la Loi sur les communes, le délai référendaire échoit 60 jours après la présente publication, soit le 18 janvier 2027.

Fait à Val de Bagnes, le 19 novembre 2026 Le Conseil général

Conseil général
CP 1, 1934 Le Châble VS
Tél. +41 27 777 11 00 - secretariatgeneral@valdebagnes.ch
www.valdebagnes.ch

Cité de l'énergie Gold
Valais excellence